

LE LIEN

Volume 41 Numéro 1

13 septembre 2016

DOSSIER DISCIPLINAIRE

À l'article 5-6.00 de notre convention collective locale, il est précisé que seuls l'avertissement écrit, la réprimande écrite et la suspension sont considérés comme des mesures disciplinaires. La convention précise aussi que la personne peut être accompagnée d'une représentante ou d'un représentant syndical ou d'une personne de son choix et qu'une mesure disciplinaire doit émaner de la direction au plus tard 15 jours suivant l'événement ou sa connaissance. De plus, une copie de ces mesures écrites doit être expédiée au syndicat. L'avertissement écrit est retiré du dossier de l'enseignante ou de l'enseignant après 5 mois, la réprimande après 12 mois et la suspension après 16 mois.

L'ancien directeur général de notre commission scolaire, M. Robert Labbé nous avait assuré qu'il ne pouvait pas y avoir d'autres mesures disciplinaires. Or, depuis quelques années, certaines directions d'école versent au dossier du personnel enseignant des « mises au point ». Une nouveauté depuis l'an passé : les « comptes rendus de rencontre », lesquels resteront, eux aussi, au dossier disciplinaire. Tout comme Mme Martine Vallée nous l'a déjà confirmé, ces directions nous disent que ces

mises au point ou ces comptes rendus « valent moins qu'un avertissement ». Je suis cependant persuadé que les avocats de la Commission scolaire de Charlevoix n'hésiteront pas à ressortir ces écrits du dossier de l'enseignante ou de l'enseignant lorsque viendra le temps d'aller devant un arbitre pour défendre une suspension ou un congédiement. Heureusement, cela n'arrive pas souvent...

La Commission scolaire nous a annoncé vouloir renégocier le dossier personnel et les mesures disciplinaires cette année. Selon moi, en versant aux dossiers personnels des mises au point et des comptes rendus, elle contourne présentement ce qui a été convenu et signé par nos prédécesseurs patronaux et syndicaux. En ce début d'année de négociation locale, votre conseil d'administration se demande l'utilité de mettre beaucoup d'énergie à négocier et s'entendre sur de nouveaux textes sans la garantie qu'ils ne seront pas contournés dans le futur.

Bon début d'année scolaire à toutes et à tous, en espérant que rien ne sera ajouté à votre dossier disciplinaire!

Damien Lapointe, président





Négociations locales

En novembre 2013, nous avons signé une nouvelle entente locale qui venait rafraîchir les textes sans trop changer leur sens. Les discussions en vue d'obtenir des améliorations concrètes pour les membres ont cependant avorté.

Le SEC-CSQ voulait, entre autres, faciliter l'inscription des précaires dans leur champ d'étude sur la liste de priorité d'emploi alors que la Commission scolaire voulait modifier le dossier disciplinaire des enseignantes et enseignants.

La Commission scolaire nous confirme avoir de l'ouverture pour reprendre ces discussions dans le cadre des réunions du comité des relations de travail (CRT).

Nous demanderons de prioriser la négociation des chapitres 11 et 13 touchant les membres du secteur de l'éducation des adultes (EDA) et du secteur de la formation professionnelle puisque ces deux chapitres n'ont fait l'objet d'aucune modification en 2013.

Les membres du secteur de l'éducation

des adultes ont d'ailleurs été consultés l'an dernier et ceux du secteur de la formation professionnelle le seront cet automne.

Nous vous confirmons que les arrangements locaux ont été reconduits pour l'année scolaire 2016-2017, mais qu'ils pourraient « tomber » à la fin de l'année scolaire s'il n'y a pas d'entente avec la Commission scolaire. Rappelons que les trois jours accordés pour accompagner votre enfant ou votre conjointe ou conjoint [5-14.02 G] chez une ou un spécialiste de la santé font partie des arrangements que nous retrouvons dans notre entente locale.

Nous devons donc continuer la mobilisation obtenue ces dernières années pendant la négociation nationale. Votre syndicat a besoin de vous, votre syndicat, c'est vous! **AMÉLIORONS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL. PAS QUESTION D'ACCEPTER LE CONTRAIRE!**

Damien Lapointe, président

NOUVEAUX MEMBRES

Si vous enseignez à la Commission scolaire de Charlevoix, vous payez des cotisations au syndicat et vous avez le droit à tous les services. Toutefois, pour avoir le droit de voter aux assemblées générales, vous devez devenir membre en règle et payer, une seule fois, la somme de 2,00 \$. Pour ce faire, demandez à la personne déléguée syndicale de votre école de vous remettre un formulaire de demande d'adhésion ou contactez votre syndicat.

Damien Lapointe, président



APRÈS 32 HEURES DE TRAVAIL À L'ÉCOLE, JE NE SUIS PLUS DISPONIBLE!

Nous entendrons et verrons souvent cette phrase cette année, histoire de garder la mobilisation et surtout dans le but de rappeler que nous méritons davantage de reconnaissance pour notre profession enseignante.

Dans le même ordre d'idées, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler l'importance de vos journées de planification qui permettent de sortir parfois la tête de l'eau; ces journées sont essentielles. Ce n'est pas en

acceptant une compensation en temps à reprendre lors d'une journée de planification que l'on valorise l'importance de ces journées pédagogiques.

Nous vous rappelons que la convention collective précise que les activités éducatives font partie de la tâche éducative. C'EST TOUT DIRE!

Damien Lapointe, président

Aide aux élèves défavorisés

Le nouveau format des agendas EFFICOM semble bien accueilli par les membres et nous prenons bonne note de vos commentaires pour l'améliorer dans le futur.

Il faut rappeler aussi qu'encore cette année, c'est près de 1 300 \$ des ventes de publicité qui ont été retournés au syndicat pour l'aide aux élèves défavorisés.

Vous pourrez donc encore cette année faire une demande financière pour vos élèves dans le besoin. Vous devez utiliser le formulaire prévu à cette fin, lequel est disponible sur le site Internet du SEC-CSQ au www.secharlevoix.ca.

Pour les membres du secteur primaire, vous devrez discuter avec votre déléguée ou délégué des besoins particuliers dans votre école pour vos élèves défavorisés. L'an dernier, nous avons privilégié l'achat de collations; cette année, nous pensons regarnir les boîtes de matériel scolaire pour ces élèves. Qu'en pensez-vous?

Damien Lapointe, président

Déléguées et délégués syndicaux

Certaines écoles n'ont pas encore de déléguée ou délégué syndical. C'est pourtant un rôle essentiel dans votre école :

- ◆ Être l'agent de liaison entre le syndicat et les enseignantes et enseignants;
- ◆ Les informer;
- ◆ Procéder ou participer aux enquêtes demandées par le syndicat dans son école;
- ◆ Participer aux réunions du conseil syndical et voter toute proposition soumise pour assurer la bonne gestion et les orientations du syndicat (voir les articles 36 et 37 des statuts du SEC-CSQ qui sont disponibles au www.secharlevoix.ca).

Il est évident que l'expérience, ça s'acquiert. Ne laissez pas votre école sans déléguée ou délégué.

Damien Lapointe, président

Processus d'affectation et de mutation 2016-2017

Les 15 et 17 août derniers avaient lieu les rencontres pour l'octroi des contrats à temps plein et à temps partiel disponibles pour l'année scolaire 2016-2017. Un total de cinq contrats à temps plein y ont été offerts, soit un en orthopédagogie, un au préscolaire, deux au primaire et un en anglais au secondaire. Le 15 août, deux enseignantes ont effectué un mouvement. Avant la réunion du 17 août, une professionnelle a choisi un poste au secteur enseignant. Finalement, le 19 août, deux enseignantes ont obtenu un contrat à temps plein. Félicitations!

Plus d'une trentaine de contrats à temps partiel ont également été offerts lors de cette rencontre, ce qui a permis de vider les listes de priorité dans quelques champs. En outre, des séances d'affectation ont également eu lieu en formation générale aux adultes et en formation professionnelle au cours desquelles une quinzaine de contrats à temps partiel ont été proposés.

Bonne année scolaire à toutes et à tous!

Stéphane Côté, conseiller technique

CONTRATS À TEMPS PLEIN ATTRIBUÉS LES 15 et 17 AOÛT 2016

Champ	Enseignante	École d'origine	Nouvelle école 2016-2017
PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE			
1	Nathalie Gagnon	-----	Beau-Soleil et Fernand-Saindon
2	Johanne Boivin	-----	Dominique-Savio (5 ans)
3	Audrey Boily	-----	Saint-Pierre (préscolaire, 1 ^{ère} et 2 ^e années)
3	Bianca Tremblay-Harvey	-----	Marie-Victorin (4 ^e -5 ^e années)
SECONDAIRE			
8	Joannie Fillion	-----	St-Pierre

Stéphane Côté, conseiller technique

La Personnelle +
la CSQ =
la bonne combinaison pour
vos besoins d'assurances
auto, habitation et entreprise.

**Demandez une soumission
et comparez !**



laPersonnelle

Instruction annuelle 2016-2017

Nous n'avons toujours pas reçu l'Instruction annuelle 2016-2017 concernant les règles d'évaluation des apprentissages. Cependant, une correspondance avec le Ministère nous confirme que globalement, ce sera le statu quo par rapport à celle de l'an dernier, puisque les travaux sur le bulletin unique et la modification inhérente du régime pédagogique sont retardés d'un an.

Ainsi, les **modalités d'application progressive**, relativement aux règles d'évaluation des apprentissages, **continueront de s'appliquer**. Il sera donc encore possible pour la 1^{re} ou la 2^e étape de ne pas inscrire de résultats disciplinaires et de moyennes de groupe pour les disciplines suivantes :

- ◆ Au primaire
 - Éthique et culture religieuse
 - Anglais, langue seconde

- Éducation physique et à la santé
- Toutes les disciplines artistiques

- ◆ Au secondaire
 - Les matières de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire dont le nombre d'heures d'enseignement est égal ou inférieur à 100 (identique à l'an dernier).

Il sera aussi toujours possible d'inscrire **un seul commentaire sur une compétence transversale** à l'étape jugée la plus appropriée.

Cependant, ces modalités s'appliquent seulement si elles sont inscrites dans **les normes et modalités d'évaluation déterminées dans chaque école**.

Source : Fanny Lamache, conseillère FSE

PRÉSENCE DU CONSEILLER TECHNIQUE

Pour l'année 2016-2017, je serai présent au bureau les jours 2, 5 et 8. En plus de l'application de nos conventions collectives, j'aurai comme responsabilités, entre autres, de siéger sur les comités de relations de travail (CRT) et de participation commission (CPC), d'analyser les demandes de perfectionnement, de mener les différentes consultations provenant de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ou de votre syndicat et surtout de répondre à vos questions. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des besoins particuliers en lien, par exemple, avec la confection de votre tâche 2016-2017!

Stéphane Côté, conseiller technique



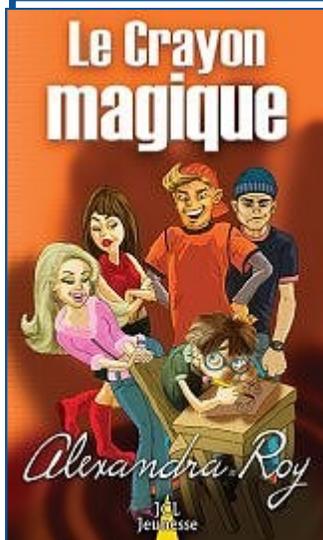
Tournée des écoles

2016-2017

Une nouvelle formule a été retenue cette année. En effet, monsieur Charles Hétu, représentant local du Fonds de solidarité FTQ, et moi-même assurerons conjointement la tournée des écoles qui devrait s'échelonner d'octobre à mars. Nous serons alors disponibles pour vous fournir davantage d'informations sur le Fonds de solidarité FTQ, les conventions collectives, etc. et ré-

pondre à vos interrogations. Vous recevrez de plus amples détails par l'entremise de la personne déléguée syndicale de votre école lorsque les dates seront connues. Le président, M. Damien Lapointe, peut également se déplacer dans votre milieu en cas de besoin. Parlez-en à votre délégué(e) ou contactez votre syndicat!

Stéphane Côté, conseiller technique



Vous êtes invités à découvrir Le Crayon magique - <http://www.jcl.qc.ca/detail livre/crayon-magique/>, roman portant sur l'intimidation en milieu scolaire. Inspiré d'une histoire vraie, il dépeint avec un réalisme sans borne l'enfer que vivent les adoles-

cents victimes d'intimidation en milieu scolaire. Le Crayon magique s'adresse directement aux jeunes qui sont victimes d'intimidation, mais également aux parents, enseignants ou toute autre personne touchée de près ou de loin par ce phénomène.

Vous pouvez participer à un concours via leur page Facebook - <https://www.facebook.com/lecrayonmagique/>. Vous y trouverez tous les détails :

- Courez la chance de gagner 1 des 3 romans de l'auteure
- Pour participer, 2 choses sont demandées!

1- AIMEZ leur page [https://](https://www.facebook.com/lecrayonmagique/)

www.facebook.com/lecrayonmagique/

2- PARTAGEZ en mode public la publication du concours via leur page Facebook sur votre propre profil personnel ou page personnelle Facebook

Les 3 gagnants seront annoncés le 15 septembre 2016 prochain via leur page Facebook.

Également, Le Crayon magique possède une fiche pédagogique destinée aux enseignants et enseignantes du secondaire qui désirent organiser des activités originales et éducatives sur l'intimidation en milieu scolaire. La fiche propose en outre des exercices qui permettront aux élèves de tester leurs compétences en français, en géographie et en arts plastiques. Une façon amusante et divertissante de les sensibiliser au phénomène de l'intimidation.

Plus de 2 500 exemplaires vendus à travers le Québec, l'Ontario, Nouvelle-Écosse, Manitoba et l'Alberta. Pour consulter la fiche : http://www.messageries-adp.com/medias/0/0/pedago/fiches/195_fiche_pedagogique_Le_Crayon_magique.pdf

Source : Dix-Fusion

**Échelles
salariales
en
vigueur au
141^e jour de
l'année scolaire
2015-2016
(1^{er} avril 2016)**

Échelon	Taux en vigueur depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016	Échelon	Taux en vigueur depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016
1	39 880 \$	10	58 008 \$
2	41 575 \$	11	60 475 \$
3	43 344 \$	12	63 046 \$
4	45 185 \$	13	65 724 \$
5	47 107 \$	14	68 519 \$
6	49 109 \$	15	71 431 \$
7	51 196 \$	16	74 466 \$
8	53 374 \$	17	77 633 \$
9	55 642 \$		

Suppléante ou suppléant occasionnel	Primaire	Taux en vigueur depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016	Secondaire	Taux en vigueur depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016
	60 minutes ou moins	39,87 \$	1 période	59,80 \$
	Entre 61 minutes et 150 minutes	99,67 \$	2 périodes	119,60 \$
	Entre 151 minutes et 210 minutes	139,54 \$	3 périodes et plus	199,35 \$
	Plus de 210 minutes	199,35 \$		

Enseignante ou enseignant à la leçon	Scolarité reconnue	Taux en vigueur depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016 (Ces taux sont pour des périodes de 45 à 60 minutes)	Taux en vigueur depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016 (Ces taux sont pour des périodes de 75 minutes)	Enseignante ou enseignant à taux horaire (Ces taux sont pour 50 à 60 minutes d'enseignement. Toute période inférieure à 50 minutes ou supérieure à 60 minutes est égale au nombre de minutes divisé par 50 et multiplié par le taux horaire prévu.)	Taux en vigueur depuis le 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016
	16 ans et moins	52,05 \$	86,75 \$	52,05 \$	
	17 ans	57,79 \$	96,32 \$		
	18 ans	62,57 \$	104,28 \$		
	19 ans	68,22 \$	113,70 \$		

Déjeuner des précaires

Pour une quatrième année consécutive, le SEC-CSQ a convié ses membres à statut précaire à un déjeuner le mercredi 17 août dernier. La quarantaine de participantes et participants présents ont semblé bien apprécier cette formule qui leur a permis de discuter et d'obtenir des réponses à leurs questions juste avant la rencontre pour l'attribution des contrats. Nous avons profité de l'occasion pour présenter la documentation disponible, distribuer les nouveaux agendas 2016-2017, traiter des listes de priorité et de rappel, de la négociation locale, du comité des précaires, du comité des jeunes à la CSQ et de l'assurance-emploi. Les membres du comité des enseignantes et enseignants à statut précaire présents ont également réélu Mesdames Marianne Brassard et Marilyn Raiche à titre de déléguées en vue de siéger sur le conseil syndical. Puisque Madame Brassard a dû se désister, nous cherchons présentement une personne pour la remplacer. Soulignons également la qualité du travail de M. Yannick Lapointe et de son équipe pour l'excellent buffet. On se donne rendez-vous l'année prochaine!

Stéphane Côté, conseiller technique



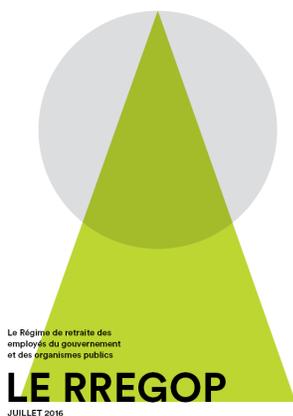
COMITÉS DU SEC-CSQ

Votre syndicat est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants pour siéger aux trois comités suivants :

- ✦ Comité santé et sécurité du travail avec la commission scolaire;
- ✦ Comité pour les élèves HDAA commission;
- ✦ Comité environnement du SEC-CSQ.

Pour vous inscrire ou pour plus d'informations, contactez votre syndicat au (418) 665-6156 ou à z10.charlevoix@csq.qc.net.

Damien Lapointe, président



Québec 

Retraite Québec nous invite à consulter la mise à jour du bulletin d'information présentant le résumé des principales dispositions du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Ce bulletin est disponible dans la page [Publication pour les participants aux régimes de retraite du secteur public](#). Voici l'adresse Internet :

http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/publi_participants.htm#rregop.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ACHAT DE MATÉRIEL

À la suite d'une lettre ouverte dans le journal *La Presse* du 20 mars dernier, quelques personnes ont posé la question si nous avons droit ou non à un crédit d'impôt provincial et fédéral pour l'achat de matériel.

Pour l'année fiscale 2015, la réponse est **non**. Pour avoir droit à ce crédit d'impôt, il aurait fallu que nos conventions collectives prévoient l'obligation pour les enseignantes et enseignants d'engager des dépenses liées à l'emploi.

De plus, il nous est également impossible de déduire des frais de bureau à domicile même si plu-

sieurs d'entre vous travaillent de longues heures à la maison. Pour y avoir droit, il faudrait y travailler plus de 50 % du temps et rencontrer des personnes (élèves ou parents) de façon régulière et continue.

Cependant, pour l'année fiscale 2016, le gouvernement Trudeau, lors du budget fédéral, a annoncé un nouveau « Crédit d'impôt fédéral pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance ». Il s'agit d'un crédit d'impôt de 15 % sur des dépenses admissibles maximales de 1 000 \$. L'employeur aura à attester que les fournitures ont été achetées dans le but d'offrir un enseignement ou d'améliorer l'apprentissage.

Nous vous invitons à conserver vos preuves d'achats.

Pour plus d'informations : <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2016/qa03-fra.html>.

Source : Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Conseil d'administration du SEC-CSQ

Remerciements

C'est lors du conseil syndical du mardi 13 septembre 2016 que seront élues, parmi les déléguées et délégués syndicaux, les quatre personnes qui siégeront au conseil d'administration (CA) du SEC-CSQ avec le président pour l'année scolaire 2016-2017. Ces personnes devront, par la suite, se répartir les postes de 1^{ère} vice-présidence, 2^e vice-présidence, secrétariat et trésorerie.

Nous en profitons pour remercier Mmes Kathy Beauséjour, Hélène Bouchard et Monique Brassard ainsi que M. Stéphane Côté pour tout leur professionnalisme et leur dévouement. Ces quatre personnes peuvent se représenter.

Damien Lapointe, président

SÉCURITÉ SOCIALE

Assurance-emploi

La réforme de l'assurance-emploi du gouvernement conservateur, entrée en vigueur en 2013, a été officiellement abolie depuis le 3 juillet dernier. C'est une excellente nouvelle!

Concrètement, les catégories de prestataires en fonction du nombre de semaines de prestations reçues au cours des cinq dernières années (travailleuse ou travailleur de longue date, prestataire occasionnel, prestataire fréquent) n'existent plus depuis le 3 juillet 2016. De plus, la définition d'emploi convenable instaurée en 2013 a été abrogée à cette même date et remplacée par l'ancienne définition.

Rappelons que l'ancienne disposition redevenue en vigueur prévoit qu'il est possible, pendant un délai raisonnable, de limiter ses recherches à des emplois offrant essentiellement les mêmes conditions et avantages que l'emploi précédent. La durée de ce délai raisonnable peut varier en fonction du nombre d'années pendant lesquelles une personne a occupé son emploi précédent. Pour plus de détails, veuillez consulter le site suivant :

http://www.edsc.gc.ca/fr/edsc/lois/assurance_emplois_changements_2016.page.

Beaucoup de nos membres ont activement participé à la remarquable mobilisation de 2013 pour dénoncer cette horrible réforme, au sein de la Coalition québécoise contre la

réforme de l'assurance-emploi dont la CSQ était membre. Il aura fallu trois ans et un changement de gouvernement pour y arriver, mais félicitons-nous collectivement d'avoir finalement obtenu l'abolition de cette réforme inacceptable.

Notons que l'attitude de l'actuel gouvernement libéral est encourageante. L'abolition de la réforme de 2013 est déjà le troisième geste important de ce gouvernement, après l'élimination de l'exigence des 910 heures d'emploi assurable pour les personnes devenant ou redevenant membres de la population active (depuis le 3 juillet 2016) et la diminution du délai de carence de deux à une seule semaine (à partir du 1er janvier 2017).

Cependant, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'au-delà de ces victoires majeures et de concert avec les autres centrales syndicales et groupes de défense des chômeuses et chômeurs, la CSQ continue à revendiquer d'autres améliorations au régime d'assurance-emploi, notamment sur le plan des conditions d'admissibilité et de la durée des prestations. C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à signer la pétition des Sans-Chemise :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSflbjSdL1wq4h11EHwfYt8lcdwHT9LA7Ml47FNTDErsBWwcRg/viewform?c=0&w=1>.

Source : Sécurité sociale CSQ

Réseau de la condition des femmes

La CSQ organise deux réseaux de la condition des femmes cette année. Le premier réseau aura lieu en octobre et le deuxième en février.

Si cela vous intéresse, contactez-nous sans tarder!

Damien Lapointe, président